

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE**  
**COMMUNE DE CARDESSE**

\*\*\*\*\*

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 8

Nbre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 30/03/2012

Date d'affichage : 30/03/2012

**Extrait du registre des délibérations**

---

**Séance du 4 avril 2012**

---

**PRESENTS** : Mme PUYO, Maire, MM. LAFFARGUE, LAVIE, adjoints, MM. BORDIER, CROUTXE, Mmes PUCHEU, GUILHEM-BOUHABEN, MARTINEZ

**Absents excusés** : PERROCHAUD Christophe (pouvoir Gilbert LAVIE), BOURGOING Pascal, GODIN Loïc,

**Secrétaire de séance** : M. LAVIE Gilbert

**N° 001 : COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2011**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>32 241,14 €</b>
- un excédent reporté de :	<b>35 321,52 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>67 562,66 €</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>64 532,40 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>44 196,50 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>20 335,90 €</b>

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCÉDENT	<b>67 562,66 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>67 562,66 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	<b>64 532,40 €</b>

**N° 002 : COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 :

**Investissement**

Dépenses :	<b>127 455,00 €</b>
Recettes :	<b>171 651,50 €</b>

**Fonctionnement**

Dépenses :	<b>222 996,00 €</b>
Recettes :	<b>222 996,00 €</b>

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 262 455,00 (dont 135 000,00 de RAR)

Recettes : 262 455,00 (dont 90 803,50 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 222 996,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 222 996,00 (dont 0,00 de RAR)

**N° 003 : FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2012**

Madame le Maire précise que suite à la disparition de la redevance des ordures ménagères, les recettes afférentes à cette redevance seront retenues sur l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de Lacq à la Commune. Dans ces conditions et pour conserver l'équilibre du budget, il est nécessaire de compenser en partie cette diminution de recettes par une augmentation des impôts locaux.

Madame le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **48 109 €**

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

TAXES	TAUX 2011	TAUX 2012	BASES 2012	PRODUITS 2012
<b>Taxe d'habitation</b>	9.95 %	11.04 %	255.100	28.163
<b>Foncier bâti</b>	5.87 %	6.87 %	159.200	10.937
<b>Foncier non bâti</b>	48.94 %	54.30 %	16.600	9.014
<b>TOTAL</b>				48.114

**N° 004 – SERVICE ASSAINISSEMENT : AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDE – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a fait réaliser une étude pour la réalisation du zonage d'assainissement.

Ces frais d'étude ont été imputés en section d'investissement du service assainissement alors qu'ils ne sont pas suivis de réalisation. Ils n'ont donc pas vocation à rester dans l'actif de ce service.

Afin de régulariser la situation, Madame le Maire propose à l'assemblée d'amortir ces frais d'étude d'un montant de 6.337,60 € sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'amortir les frais d'étude pour la réalisation du zonage d'assainissement d'un montant de 6.337,60 € sur une durée de 5 ans.

**N° 005 – SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2011**

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :

**4 425,47 €**

- un excédent reporté de :

**29 602,62 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>34 028,09 €</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>5 151,52 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0,00 €</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>5 151,52 €</b>

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2011 : EXCÉDENT	<b>34 028,09 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00 €</b>
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	 <b>34 028,09 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>5 151,52 €</b>

### **N° 006 - SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2012 :

#### **Investissement**

Dépenses :	<b>7 634,00 €</b>
Recettes :	<b>7 634,00 €</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses :	<b>40 384,00 €</b>
Recettes :	<b>40 384,00 €</b>

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement**

Dépenses	:	7 634,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	7 634,00 (dont 0,00 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses	:	40 384,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	40 384,00 (dont 0,00 de RAR)

### **N° 007 – MOTION : DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FORESTIER**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel concernant le devenir de l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de CARDESSE, à l'unanimité, demande à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil de la Commune de CARDESSE apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

### **DIVERS**

- **Station d'épuration** : Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'installation d'une sonde de niveau à la station d'épuration. La mise en place de cette sonde permettrait un meilleur fonctionnement de celle-ci. Le conseil est favorable à cette installation. Elle indique par ailleurs que l'entreprise BSTP est intervenue pour réparer la fuite diagnostiquée par l'entreprise CAZET. Toutefois, les travaux étant plus conséquents que prévus, le devis a été revu.

- Logements Vieux Presbytère : Madame le Maire indique que les logements du Vieux Presbytère vont être remis à la location. Toutefois, des travaux de rénovation vont devoir être réalisés : sanitaire, menuiseries, peinture... Elle indique qu'à ce jour, elle a reçu un devis. D'autres entreprises seront consultées.
- Travaux Mairie – Ecole – Logements : Madame le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées avec l'entreprise ADURIZ concernant l'achèvement des travaux.
- Elagage arbres L'ARRAYADIU : Suite à la demande de deux agriculteurs concernant l'élagage d'arbres situés en bordure de parcelles qu'ils exploitent, Madame le Maire indique qu'elle a sollicité l'avis de l'ONF. Elle donne lecture de la réponse adressée par l'agent en charge de la forêt de Cardesse.
- Travaux Voirie : Madame le Maire fait part au conseil des travaux de voirie qui ont été programmés par la CCL pour 2012 :
  - Fin des travaux virage de la Vierge : un dossier est en cours auprès de la police de l'eau
  - Carrefour D9 et D109 : les travaux seront réalisés par la CCL sur la partie lui incombant.
  - Chemin de l'Eglise et Chemin Gouaillaraud : des travaux seront réalisés sur ces chemins. Les riverains seront informés avant leur commencement.
- Vivre ensemble : Le marché aux fleurs organisé par l'association VIVRE ENSEMBLE aura lieu les 14 et 15 avril prochains à OS-MARSILLON.
- Concert GOSPEL : Un concert Gospel organisé dans le cadre de la saison culturelle du Syndicat Intercommunal de Monein aura lieu le samedi 12 mai 2012 à l'Eglise de Cardesse.

Le Maire,  
Bernadette PUYO